



CC Orée de Bercé - Belinois (Siren : 247200447)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Écommoy
Arrondissement	Mans
Département	Sarthe
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	28/12/1993
Date d'effet	28/12/1993

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	Mme Nathalie DUPONT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Hôtel communautaire-1, rue Sainte Anne
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	72220 ECOMMOY
Téléphone	02 43 47 02 20
Fax	02 43 47 02 29
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	19 837
-----------------------------	--------

Densité moyenne	132,77
-----------------	--------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 8

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
72	Écommoy (217201243)	4 705
72	Laigné-en-Belin (217201557)	2 424
72	Marigné-Lailly (217201870)	1 696
72	Moncé-en-Belin (217202001)	3 705
72	Saint-Biez-en-Belin (217202688)	733
72	Saint-Gervais-en-Belin (217202878)	2 163
72	Saint-Ouen-en-Belin (217203066)	1 314
72	Teloché (217203504)	3 097

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 25

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie - Assainissement non collectif <i>création et gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)</i> - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>B.2.1 � Collecte, traitement et valorisation des déchets. B.2.2 � Possibilité de prestation de service pour la communauté de communes du Val de Sarthe consistant dans l�accueil de ses habitants à la déchetterie de Guécélard, contre rémunération au coût du service. B.2.3 � Possibilité de prestation de service pour la communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau consistant dans le traitement de déchets verts issus de ses services techniques sur la plate-forme d�Ecommoy, contre rémunération au coût du service.</i> - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) <i>Au paragraphe 3.6/ de l'article 5 des statuts annexés au présent arrêté, les mots " SAGE Huisne" sont remplacés par "SAGE Sarthe Aval" La CC sera compétente pour : - les études et appui et CLE dans le cadre de l�élaboration et la mise en �uvre du SAGE Sarthe Aval - soutien et animation concertation dans la gestion et protection de la ressource en eau et milieux aquatiques du Sage Sarthe Aval -l�étude l�animation et coordination des actions relatives à la prévention des inondations</i> - Autres actions environnementales <i>Compétence " réalisation d�études visant à la protection de l'environnement et à la mise en valeur du cadre de vie intéressant l'ensemble des communes membres " est intégrée dans les compétences facultatives</i>
Sanitaires et social - Aide sociale facultative <i>Compétence optionnelle : � Etude, création et gestion de logements-foyers non médicalisés pour personnes âgées.</i> - Action sociale <i>C.3 � Actions d�intérêt communautaire à destination de l�enfance et de la jeunesse : - études et actions portant sur la coordination d�équipements et d�activités mis en place dans les communes membres, - gestion des services suivants, en partenariat avec la CAF : . Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants (R.A.M.P.E.) . Multi-accueils . Halte-garderies . Accueils péri-scolaires . Centres de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H.) . Mercredis récréatifs . Accueils-jeunes à l�exception de l�animation autour des repas. C.4 � Possibilité de prestation de service pour les communes de Mayet et Mulsanne consistant dans l�accueil d�enfants de ces communes dans les haltes-garderies du</i>

territoire communautaire, contre rémunération au coût du service. C.5 *Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) chargé de gérer les compétences et services à destination de l'enfance et la jeunesse prévus aux paragraphes C3 et C4. Le CIAS est habilité à conclure des conventions de coopération ou de prestations de service en matière de coordination de l'animation autour des repas avec les communes membres de la communauté de communes.*

- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

B.4 *Action sociale d'intérêt communautaire. L'action sociale d'intérêt communautaire est la suivante :* B.4.1 : *Etudes et actions portant sur la coordination d'équipements et d'activités à destination de l'enfance et de la jeunesse mis en place dans les communes membres,* B.4.2 : *Gestion des services suivants, en partenariat avec la CAF : . Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants (R.A.M.P.E.) . Multi-accueils . Halte-garderies . Accueils péri-scolaires . Centres de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H.) . Mercredis récréatifs . Accueils-jeunes à l'exception de l'animation autour des repas.* B.4.3 : *Possibilité de prestation de service pour les communes de Mayet et Mulsanne consistant dans l'accueil d'enfants de ces communes dans les haltes-garderies du territoire communautaire, contre rémunération au coût du service.* B.4.4 : *Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) chargé de gérer les compétences et services à destination de l'enfance et la jeunesse prévus aux paragraphes B.4.2 et B.4.3. Le CIAS est habilité à conclure des conventions de coopération ou de prestations de service en matière de coordination de l'animation autour des repas avec les communes membres de la communauté de communes ».*

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ~~et d'aménagement politique local de gestion commerciale et tertiaire~~ *des zones commerciales et tertiaires d'intérêt communautaire : la Z.A.C. de la Belle Étoile au Nord, le Parc d'activités de l'échangeur composé de la Z.A.C. « Les Trubardières », de la Z.A.C. du Cruchet et du secteur de la Prêle compris dans la Zone d'Aménagement Différé créée par la communauté de communes au Sud ainsi que le lotissement du « Petit Raidit », à Teloché. Acquisition, réhabilitation, aménagement de sites industriels pour usage économique : site de l'ex société Bélipa*

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

B.3.1 *Création, aménagement, entretien et gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire :* Les équipements d'intérêt communautaire sont : - les équipements aquatiques nouveaux à caractère unique, - la piscine publique existante située à Ecommoy, à compter du 1er janvier 2011. Mise en œuvre d'une politique d'animation dans le domaine de la natation sportive.

- Activités péri-scolaires

B.4 *Action sociale d'intérêt communautaire. L'action sociale d'intérêt communautaire est la suivante :* B.4.1 : *Etudes et actions portant sur la coordination d'équipements et d'activités à destination de l'enfance et de la jeunesse mis en place dans les communes membres,* B.4.2 : *Gestion des services suivants, en partenariat avec la CAF : . Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants (R.A.M.P.E.) . Multi-accueils . Halte-garderies . Accueils péri-scolaires . Centres de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H.) . Mercredis récréatifs . Accueils-jeunes à l'exception de l'animation autour des repas.* B.4.3 : *Possibilité de prestation de service pour les communes de Mayet et Mulsanne consistant dans l'accueil d'enfants de ces communes dans les haltes-garderies du territoire communautaire, contre rémunération au coût du service.* B.4.4 : *Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) chargé de gérer les compétences et services à destination de l'enfance et la jeunesse prévus aux paragraphes B.4.2 et B.4.3. Le CIAS est habilité à conclure des conventions de coopération ou de prestations de service en matière de coordination de l'animation autour des repas avec les communes membres de la communauté de communes ».*

- Activités culturelles ou socioculturelles

Compétences optionnelles : *Création, aménagement et gestion de l'école de musique communautaire. Organisation de quatre manifestations par an maximum à caractère musical et/ou culturel d'intérêt communautaire : les manifestations d'intérêt communautaire sont celles dans lesquelles est impliquée l'école de musique*

- Activités sportives

Compétences optionnelles : *Organisation d'une manifestation sportive par an impliquant l'ensemble des communes membres*

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Elaboration, révision et suivi de documents d'urbanisme prévisionnel : Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et schéma de secteur.

- Schéma de secteur

Elaboration, révision et suivi de documents d'urbanisme prévisionnel : Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et schéma de secteur.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Aménagement de l'espace communautaire : A.2.1 - Étude, création et réalisation de deux zones d'aménagement concerté et d'un lotissement d'activités d'intérêt communautaire : la Z.A.C. de la Belle Étoile au Nord, le Parc d'activités de l'échangeur composé de la Z.A.C. « Les Trubardières », de la Z.A.C. du Cruchet et du secteur de la Prêle compris dans la Zone d'Aménagement Différé créée par la communauté de communes au Sud ainsi que le lotissement d'activités du « Petit Raidit » situé à Teloché.

- Constitution de réserves foncières

Création des Zones d'Aménagement Différé (ZAD) nécessaires à la mise en œuvre des opérations relevant de l'une des compétences de la communauté de communes

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Création, aménagement, entretien de la voirie d'intérêt communautaire

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Actions de développement touristique à savoir : - étude, création et gestion d'écomusées, - création, entretien et promotion des sentiers de randonnées d'intérêt communautaire (les sentiers d'intérêt communautaire sont les 15 sentiers figurant au guide « Vertes Randonnées » édité en 2001 et tous les éventuels nouveaux chemins créés par la Communauté de communes

Logement et habitat

- Politique du logement social

Compétences optionnelles : - Politique du logement social et action en faveur du logement des personnes défavorisées : B.1.1 - Étude, réalisation et suivi des opérations de logement social d'intérêt communautaire incluant la viabilisation des terrains concernés : les opérations d'intérêt communautaire sont celles comportant au moins cinq logements

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Compétences optionnelles : Mise en place et suivi d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) et d'Opération Régionale d'Amélioration de l'Habitat (O.R.A.H.).

- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat

- Exercice du droit de préemption urbain (DPU) dans le cadre des opérations relevant de l'une des compétences de la communauté de communes (une délibération favorable de la commune concernée est nécessaire).

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

Elaboration et approbation d'une charte de Pays en adhérant pour cela au syndicat mixte du Pays du Mans chargé notamment de la contractualisation avec l'Etat, la région et le département

- NTIC (Internet, câble...)

Etude, mise en place et exploitation d'un Système d'Information Géographique (S.I.G.). Achat de matériel informatique pour les écoles maternelles et élémentaires dans le cadre de programmes globaux d'équipement intéressant l'ensemble des structures scolaires publiques et privées du territoire, en excluant les achats ponctuels ou le câblage des locaux. Création et gestion d'un espace public numérique (cybercentre ou assimilé) Création et gestion de réseaux de communications électroniques conformément à l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Création et gestion d'aires d'accueil pour les gens du voyage

- Autres

La communauté de communes pourra réaliser des prestations dont les conditions d'exécution et de rémunération au coût du service seront fixées par convention conformément aux articles L 5211-56 et L 5214-16-1 du code général des collectivités territoriales. Elle pourra également intervenir comme mandataire conformément à la loi du 12 juillet 1985 et, le cas échéant, comme coordonnateur d'un groupement de commandes conformément à l'article 8 du code des marchés publics.

Adhésion à divers organismes intervenant dans le champ de compétences de la communauté de communes Achat de matériel informatique pour les écoles maternelles et élémentaires dans le cadre de programmes globaux d'équipement intéressant l'ensemble des structures scolaires publiques et privées du territoire, en excluant les achats ponctuels ou le câblage des locaux. Soutien à l'élaboration d'un projet médical par les professionnels de santé. Réalisation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics prévu par la loi n° 2005-102 du 11.02.2005 pour l'ensemble des communes membres. Mise en oeuvre d'une politique d'animation dans le domaine de la natation sportive. Elaboration d'une charte forestière sur le territoire communautaire et contribution à la mise en œuvre d'une politique forestière dans le cadre de la charte forestière du territoire. La Communauté de communes est compétente en matière de gestion des eaux pluviales urbaines.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
72	SM pour le développement numérique (SMIDEN) (257202176)	SM fermé	37 528
72	SM du Pays du Mans (200078426)	SM ouvert	301 020
72	SM Sarthe Est Aval Unifié (200079440)	SM fermé	63 459
72	G 9 Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe (200051944)	Pôle métrop.	336 072
72	Syndicat Mixte Fare Loir Aune Marconne Maulne (200080554)	SM fermé	36 808
61	Syndicat du bassin de la Sarthe (200017689)	SM fermé	494 669
72	SM de la région mancelle pour le stationnement des gens du voyage (257202382)	SM fermé	416 717
72	SM du bassin du Roule - Crottes (257201939)	SM fermé	225 477

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)